

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	inistration	
Dossier complet le :	4 JUIN 2015	N° d'enregistrement :
	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	
	STATE OF THE PARTY	•
ocageres dans le cadre d'un Co	ntrat Nature « Ren	forcement des continuités écologiques
itification du maître d'ouvrag	e ou du pétitionn	gire
D. (		
Prenom		
Mairie de Longué-Jumelle	es	
habilitée à représenter la pers	sonne	
		M. Mortier Frédéric, Maire
	Forme juridique	Collectivité territoriale
votre demande le docum	ent CEREA nº 14	73.4*01
	Dossier complet le :  1. Intitulé du processer dans le cadre d'un Contification du maître d'ouvrage  Prénom  Mairie de Longué-Jumelle habilitée à représenter la pers	1. Intitulé du projet  1. Intitulé du projet  1. Contrat Nature « Rentification du maître d'ouvrage ou du pétitionne  Prénom  Mairie de Longué-Jumelles  habilitée à représenter la personne

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 hectare et inférieure à 25 hectares.

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

## 4.1 Nature du projet

Reconversion de peupleraies d'une surface totale de 2.8389 ha en prairie bocagères avec coupe et rognage des souches.

#### 4.2 Objectifs du projet

Reconstituer un espace bocager à vocation environnemental et valorisable durablement d'un point de vue agricole (pâture et/ou fauche dans le futur)

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'abattage est réalisé par la commune en Avril 2015, cependant, le rognage des souches sera effectué en fin d'année 2015. Puis un semis de semences fourragères adapté au sol humide sera exécuté. Enfin, de la plantation de haies bocagères, de la création de mares, de la pose de clôtures, ... seront accomplies.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation



# Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas nº..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le \_\_/\_\_.

#### Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

L'entretien des prairies sera effectue	par paturage et/ou fauche				
4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admi La décision de l'autorité administ dossier(s) d'autorisation(s).	inistrative(s) d'autorisation le projet c trative de l'Etat compétente en n	a-t-il été ou ser natière d'envi	a-t-il soun ronnemer	<b>nis?</b> nt devra être	jointe au(x)
Demande d'autorisation de défricheme	ent				
4.4.2 Précisez ici pour quelle procéd	dure d'autorisation ce formulaire est	rempli			
Demande d'autorisation de défricheme	ent				
	projet et superficie globale (assiette) d deurs caractéristiques	le l'opération -	préciser les	unités de mes Valeur	
Superficie globale des parcelles			2.8389		
4.6 Localisation du projet					
Adresse	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 0 ° 7 '		Lat. 47 ° 22 ' 3	2
La Haute Prée LONGUE-JUMELLES	Pour les rubriques 5° a), 6° b) el	d), 8°, 10°, 18°	, 28° a) et	b), 32° ; 41° e	t 42° :
Parcelles : B 303 B 161 B 163	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° Long °	_;;_	Lat ° '	
Prés de Tinais LONGUE-JUMELLES AD 394 AD 395	-				
4.7 S'agit-il d'une modification/exter 4.7.1 Si oui, cette installation ou ce 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été 4.8 Le projet s'inscrit-il dans u travaux ? Si oui, de quels projets se compose l	t ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étud autorisé ? n programme de Oui		Oui Oui	Non Non	
5. Sensibili 5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le	té environnementale de la zone d'in lieu de votre projet ?	mplantation er	visagée		
Peupleraies, boisement alluvial et prairie					
Existe-t-il un ou plusieurs documents o concernés) réglementant l'occupation			<sup>me</sup> Oui	⊠ Non	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Plan Local d'Urbanisme \_ classement en zone Nd

Plan de Prévention des Risques Inondations du Val d'Authion approuvé le 29 Novembre 2000 ; zone R3 : aléa fort

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les document environnementale ?	s ont-	-ils fait	l'objet d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implar	s, noto	amme	agée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
en zone de montagne ?		×	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?			PNR Loire-Anjou-Touraine
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		$\boxtimes$	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ø	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?	X		Plan de prévention des risques inondations approuvé le 29 Novembre 2000
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		
dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
dans une zone de répartition des eaux ?		$\boxtimes$	

	rimètre de protection rapprochée eau destiné à l'alimentation huma			$\boxtimes$	
dans un site	inscrit ou classé ?			×	
Le projet se	situe-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Na	itura 2000 ?		X		Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau : 7.7 km
	nent historique ou d'un site class ine mondial de l'UNESCO ?	é	X		Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes : 7.7 km
	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir				et sur l'environnement et la santé humaine ivantes ?
	aines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		$\boxtimes$	ål	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?				
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		$\boxtimes$		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?				
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?				
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?				
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?				

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		$\boxtimes$	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Risque d'inondations
E .	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Ø	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Durant la période de travaux
Commodité	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?			
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		$\boxtimes$	
9	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		$\boxtimes$	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		$\square$	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Ø	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	$\boxtimes$		Modification : passage d'une activité sylvicole à une activité agricole (prairies de pâturage et/ou fauche)

431	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décrivez lesquels :
001	Mon A 31 oot, decrivez resqueis.
	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au re qu'il e	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
écolo redor	rojet devrait être dispensé d'étude d'impact car celui-ci s'inscrit dans un dispositif régional de renforcement de continuités orgique. En effet, le Contrat Nature (outil permettant ce projet) a pour objectif premier de réhabiliter ce site en prairie et ainsi nner un aspect fonctionnel à la zone humide. Celui-ci permettra aussi de reformer des habitats naturels ouverts. It is un réseau de haies bocagères sera replanté afin de retrouver le bocage tel qu'il était présent dans les années 50.
	8. Annexes
8.1 A	nnexes obligatoires
	Objet
Х	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
Х	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
X	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;
X	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
8.2 Au	utres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
	lez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les es auxquelles elles se rattachent
	Objet
Extrait	it du PLU (carte de zonage, légende et explication)

. . b

Plan cadastral				
Matrice cadas	trale		-	
Plan de préven	tion des risques			
	9. Engagement	et signature		
Je certifie sur l'	honneur l'exactitude des renseignements	ci-dessus 🔀		
Fait à	Longue Jumelles.	le,	26/05/2015	
Signature	William Control of the Control of th	DE LONGUE		